Cinquante quatrième année. - N° 232 A Samedi 28 et dimanche 29 novembre 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 527

22 – CÔTES-D'ARMOR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-BRIEUC

Ventes et cessions

535 023 022 RCS Saint-Brieuc.
SCI LISA.
Forme : Société civile immobilière.
Capital : 50000.00 EUR.
Adresse : Lotissement de Stang Marrec II, 12 Rue Angela Duval, 22200 Grâces.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION 1. Evaluation de l'actif et du passif de la Société SCI LINASA (Société absorbée) dont la transmission à la Société SCI LISA (Société absorbante) est prévue : - Montant de l'actif : 196 377 euros - Montant du passif : 226 249 euros 2. Augmentation du capital de la Société SCI LISA La Société SCI LISA société absorbante détenant la totalité des parts sociales de la société SCI LINASA société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution de parts sociales émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3. Montant prévu du mali de fusion : - 29 872 euros devant être inscrit comme tel à l'actif du bilan et participant des amortissements pratiqués sur les immeubles apportés. 4. Dépôt du projet de traité de fusion Le projet de traité de fusion établi le 24/11/2020 a été déposé le 25/11/2020, au nom des deux sociétés, au greffe du tribunal de commerce de SAINT-BRIEUC..